

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2

Pour 11
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
04/12/2024
Date d'affichage :
16/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre,
Le neuf décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD

Absents-Excusés :

Madame Céline CROSSMAN (pouvoir à Maryse FAVRE),
Messieurs Jean-Pierre GIACHINO (pouvoir à Benoît RICHERMOZ), Stéphane BLUM,
Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/12/103 : Approbation d'une convention de prêt de matériel entre le Comité Départemental Handisport Savoie, la DSDEN et la Commune de Peisey-Nancroix

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention entre le Comité Départemental Handisport Savoie, la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Savoie) et la Commune de Peisey-Nancroix, concernant la mise à disposition de matériel nordique adapté aux personnes en situation de handicap, pour les élèves des écoles et collèges de Savoie.

Ce matériel (luge nordique équipée) appartient au comité handisport de la Savoie et son utilisation est gérée par la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie. Afin de réglementer au mieux l'utilisation de ce matériel spécifique qui est entreposé dans les locaux du centre nordique, il est proposé de conclure une convention tripartite.

Cette convention entrera en vigueur à compter de la date de signature. Elle sera renouvelée par tacite reconduction chaque année pour une durée maximale de trois ans.

Elle pourra être dénoncée à tout moment par les parties par lettre recommandée avec accusé réception, avec un préavis d'un mois pour tout motif lié à son exécution.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VALIDE** la convention de prêt de matériel à intervenir entre le Comité Départemental Handisport Savoie, la DSDEN et la Commune de Peisey-Nancroix,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer les pièces s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Thierry ARSAC

Pour Copie Conforme

Le Maire
Guillaume VILLIBORD

